



Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du lundi 11 mai 2026

En exercice : 23**Présents :** 20**Excusés :** 3**Procuration :** 3**Absents :** 0**Date de la convocation :**

6 mai 2026

Président de séance :

Stéphane TREMBLAY

Secrétaire de séance :

Mattéo DUBARRY MILANO

Rapporteur :

Laetitia CARBONNE

N° interne de l'acte :

DELB_2026_IV_12

Lundi 11 mai 2026, le conseil municipal de la commune de Buchelay s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Buchelay, dans la salle du conseil.

Membres présents :

Stéphane TREMBLAY, Charlotte BARRAUD, Alain DEFRESNE, Laetitia CARBONNE, Emmanuel ALZAR, Aurélie DOURAIS, Mattéo DUBARRY MILANO, Soufiane EL BAILLAL, Jémima CHARINI, Nicolas LAROCHE, Abdelkbir BINOUCHE, Alexandrine DETLING, Michèle MUSSARD, Fatna CHEIKH, Vanessa MORTIEZ, Mohamed DRIF, Célia FERREIRA CAPITAO, Justine SZYP, Richard RUIZ, David BEAUTIER.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Philippe MILON représenté par Laetitia CARBONNE, Eva KAZMIERCZAK-LAFAUCHE représentée par Vanessa MORTIEZ, Rachid CHEKROUNI représenté par Fatna CHEIKH,

Membres Absents : Néant

Objet de la délibération

Règlement de la brocante du 28 juin 2026

Contexte

Dans le cadre du week-end en folie organisé les 27 et 28 juin 2026, la commune de Buchelay organise une brocante qui se déroulera sur la journée du dimanche 28 juin 2026 dans les rues Pasteur, Gabriel-Péri, Roger-Salengro et Place Jules-Trolliard.

Afin d'encadrer cet évènement et d'en garantir le bon déroulement, il est nécessaire d'adopter un règlement définissant les modalités d'inscription et de participation.

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2122-22 et L 2122-23,

Vu le code du commerce et notamment son article L310-2 relatif aux ventes au déballage,

Considérant l'intérêt de proposer une animation locale à destination des familles à l'occasion de de la fête de la commune « Le Week-end en Folies » qui se déroulera les 27 et 28 juin 2026,

Considérant la nécessité d'encadrer l'organisation de cette manifestation et notamment les modalités d'inscription et de participation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article I : D'adopter le règlement de la manifestation intitulée « Brocante du week-end en folie » qui aura lieu le dimanche 28 juin 2026 dans les rues Pasteur, Gabriel-Péri, Roger-Salengro et Place Jules-Trolliard,

Article II : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article III : Le Maire de Buchelay et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme, le 11 mai 2026.

Le Maire,
Stéphane Tremblay,

Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 20/05/2026
Qualité : Le maire et président du CCAS

